

Le Mot du Directeur Général de l'ACM

C'est avec une immense joie et une grande fierté que nous annonçons le lancement du premier numéro du Baromètre de la Microfinance de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance. **Ce baromètre a pour principal objectif de présenter le secteur de la microfinance en Tunisie à travers d'indicateurs clés reflétant son importance dans l'accès des populations défavorisées aux services financiers.** Le secteur de la microfinance en Tunisie a connu un essor rapide depuis 2011 avec le lancement de la stratégie nationale 2011-2014 "la Vision Concertée pour le développement du secteur de la microfinance" et la promulgation du décret-loi 2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des IMF, qui a permis notamment la diversification des acteurs et la création d'une autorité de contrôle. Une stratégie nationale d'inclusion financière 2018-2022 en cours d'élaboration, est de nature à permettre de poursuivre les évolutions nécessaires. Depuis son entrée effective en activité en 2013, **l'ACM a œuvré pour la supervision du secteur et a lancé en partenariat avec la Banque Centrale de Tunisie la première centrale des risques de la microfinance (CRM) au Maghreb.** En constante amélioration pour tenir compte des évolutions du secteur, la CRM est un outil riche, mis à la disposition de tous les acteurs pour leur permettre notamment de maîtriser les risques de crédit et de lutter contre le surendettement. Grâce à cet instrument et à un contrôle régulier par les contrôleurs de l'ACM de la qualité des déclarations des IMF à la CRM, **nous nous réjouissons aujourd'hui de pouvoir vous présenter ce baromètre** qui sera publié chaque trimestre. Nous espérons qu'il apportera les informations utiles et pertinentes pour permettre une meilleure compréhension de ce secteur et de son impact dans l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées.

Secteur de la microfinance en Tunisie

8 IMF agréées conformément aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5-11-2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014

6 IMF-SA sous forme de Société Anonyme

ENDA Tamweel | Taysir Microfinance
Microcred Tunisie | ADVANS Tunisie
Centre Financier aux Entrepreneurs | ZITOUNA Tamkeen

2 IMF-AMC sous forme associative

ASAD Tamweel | AKDI Loi N° 99-67 du 15 juillet 1999 relative

287 Associations de microcrédits (AMC) aux microcrédits accordés par les associations

dont 173 AMC actives, ayant bénéficié durant les 9 premiers mois de l'année 2017 de financements de la BTS. Ces AMC sont tenues de se conformer aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014.

Données clés du secteur :

Au 30/09/2017 : 423 834 clients pour un portefeuille de 633 millions de TND

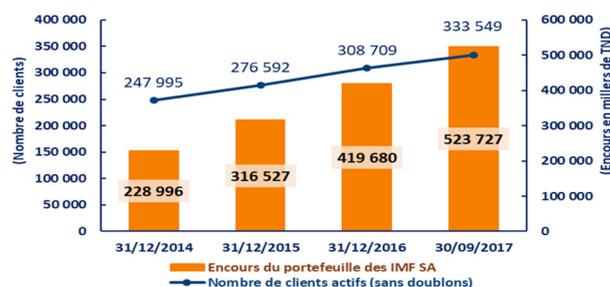
Sur les 12 derniers mois, le nombre de clients du secteur a augmenté de **+15%** et les encours des IMF SA de **+37%**. Les IMF-SA gèrent **79%** des clients et **83%** de l'encours total, pour un encours moyen du secteur de **1 493 TND** par client. Comme indiqué dans le tableau, les données des IMF-AMC (*) ne sont pas disponibles pour toutes les périodes considérées. Des travaux de fiabilisation sont en cours.

Secteur de la microfinance	30/09/2016		31/12/2016		30/09/2017	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Clients actifs des IMF-SA	298 188	80,98%	308 709	80%	333 549	79%
Clients actifs des IMF-AMC	82 227	22,33%	88 266	23%	106 559	25%
Clients croisés IMF(SA-AMC)	-12 203	-3,31%	-13 395	-3%	-16 274	-4%
Nb total clients actifs	368 212	100,0%	383 584	100%	423 834	100%
Encours des IMF-SA	381 487 992		419 679 654		523 726 784	83%
Encours des IMF-AMC (*)	ND		ND		109 193 181	17%
Total encours (en TND)	ND		ND		632 919 965	100%
Encours moyen / client	ND		ND		1 493	

Évolution du portefeuille des IMF SA

L'installation de nouvelles IMF-SA depuis 2014 a contribué au développement du secteur. Cependant, celui-ci reste très concentré, Enda-Tamweel représentant **95,1%** des clients actifs des IMF SA et **74,8%** du secteur au 30 septembre 2017.

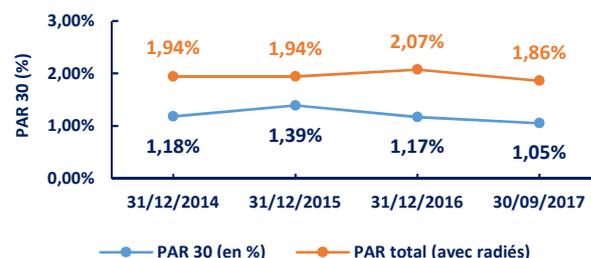
Évolution des encours et du nombre de clients actifs des IMF SA



Qualité du portefeuille des IMF-SA

Le portefeuille à risques total (composé du portefeuille avec impayés supérieurs à 30 jours, des crédits restructurés et des crédits radiés) est stable à un niveau faible de **2%** environ, pour un PAR-30 de **1,05%** au 30 septembre 2017.

Évolution de la qualité du portefeuille (IMF SA)



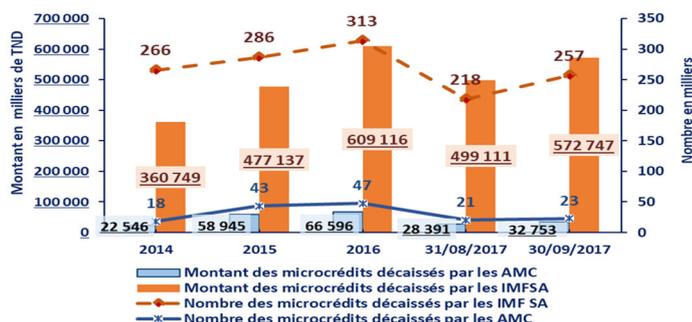
Qualité du portefeuille des IMF-AMC

L'analyse des indicateurs de qualité de portefeuille n'est pas encore disponible.

Évolution des décaissements

Les décaissements annuels ont affiché une croissance moyenne sur la période 2014/2016, de **13%** en nombre et de **33%** en montant, ce qui confirme le dynamisme du secteur. Les IMF-AMC ont repris leur activité d'octroi des crédits en 2014.

Évolution des décaissements par catégorie d'IMF



(*) Le nombre des clients actifs des IMF-AMC n'inclut pas les clients ayant obtenu des crédits à une période antérieure au mois de janvier 2014 et qui n'auraient pas encore remboursé l'intégralité de leurs encours. L'information sur ces clients n'est pas disponible pour le moment.

La Centrale des risques Microfinance (CRM) est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2016.

La Centrale des risques de la microfinance, prévue dans le décret-loi du 5 novembre 2011, a été réalisée en coordination avec la Banque Centrale de Tunisie, avec l'appui de la Coopération technique allemande (GIZ) et de la Banque Mondiale. Mise en œuvre afin de permettre le développement sain du secteur de la microfinance, la CRM consolide les encours des crédits octroyés par les IMF sur une base mensuelle. Pour chaque demande de crédit, une IMF peut éditer un rapport de consultation complet regroupant les encours de crédit et éventuels incidents de l'emprunteur auprès de l'ensemble du secteur financier (microfinance banques, sociétés de leasing...).

Les travaux de fiabilisation conduits depuis 2016 avec l'ensemble des acteurs ont permis de suivre les évolutions du secteur, d'analyser le niveau de l'endettement croisé et d'éditer des statistiques en matière d'inclusion financière. Les travaux se poursuivent pour intégrer également les données des IMF-AMC.

L'ACM prend en charge la gestion des réclamations remontées par les IMF notamment lorsque ces dernières rencontrent des problèmes d'accès à la CRM ou que leurs clients réclament la correction de leurs données personnelles déclarées avec erreurs.

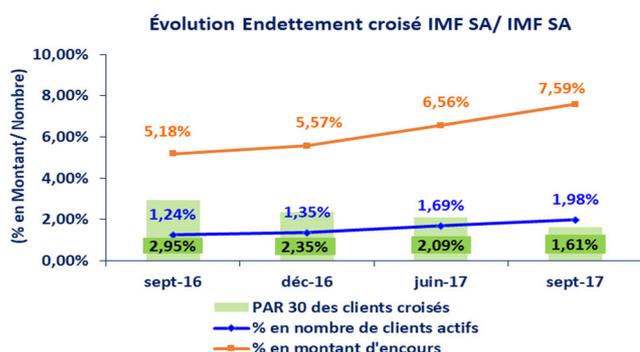
Indicateurs clés au 30 septembre 2017

1 274 142
consultations
827 735 contrats
déclarés
219 000
consultations par
trimestre en
moyenne (01/2017 -
09/2017)

ANALYSE DE L'ENDETTEMENT CROISE DES CLIENTS DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE

Une évolution globalement maîtrisée, mais une vigilance est nécessaire.

Au 30/09/2017, 90 434 clients (sans doublons) ont plus d'un crédit auprès de plus d'une institution (AMC-IMF SA - Banques et Sociétés de leasing...), soit 21,34% de la population Microfinance.



FOCUS SUR LES CLIENTS CROISES DES IMF-SA

Au 30 septembre 2017, le nombre des clients croisés IMF SA-IMF SA s'est élevé à **6612 clients**, soit **1,98%** des clients des IMF-SA et qui détiennent **7,59%** des encours. Le **PAR30** des clients croisés s'est établi à **1,61%** soit un niveau comparable à celui du **PAR 30** du secteur (**1,05%**) de la même période, et apparaît donc maîtrisé.

L'encours moyen par client croisé IMF SA – IMF SA, s'est élevé à **6 015 TND** en septembre 2017 contre **5 361 TND** en septembre 2016 enregistrant un taux d'accroissement mensuel moyen de **0,96 %**.

FOCUS SUR LES CLIENTS CROISES IMF - (Banques et Sociétés de leasing ...)

18,72% des clients des IMF-SA sont croisés avec les banques et les sociétés de leasing... Ces clients détiennent **24,80 %** de l'encours des IMF SA. Ce pourcentage significatif est relativement stable sur les douze derniers mois et n'apparaît pas actuellement porteur de risques. La qualité du portefeuille des clients croisés s'est en effet améliorée avec un PAR 30 de **1,42%** en septembre 2017 contre **2,08%** en septembre 2016.

S'élevant au **30/09/2017** à **910 millions de TND** (dont **325 millions de TND** à titre professionnel), l'encours total auprès des banques et des sociétés de leasing des clients croisés des IMF-SA - AMC - (Banques et Sociétés de leasing ...) invite néanmoins à la vigilance. En moyenne, un client croisé a un encours moyen de **12 646 TND** auprès des banques et des sociétés de leasing, dont **37,4%** pour des crédits à la consommation, **24%** pour des crédits logement, **14,9%** en leasing et **8,5%** en impayés.

Évolution des clients croisés des IMF SA - (Banques et Sociétés de leasing ...)



FOCUS SUR LES CLIENTS CROISES IMF-AMC

Les travaux d'analyse sont en cours de fiabilisation pour les IMF-AMC. Selon les premières analyses **15,27%** des clients des IMF-AMC seraient croisés avec les IMF-SA et **11,17%** avec les banques et les sociétés de leasing sur un total de **106 559** clients actifs au 30 septembre 2017.